



## Etapes pour accéder à la formation « Pilote de dispositifs participatifs »

### Prérequis obligatoires :

Ils sont au nombre de deux :

- disposer d'une pratique professionnelle dans les domaines de l'animation, de la coordination de projet d'au moins 3 années.
- avoir une certification de niveau III (DUT, BTS, DEUG, .....),

Si le candidat ne dispose pas d'une certification de niveau III, l'expérience acquise par la pratique professionnelle et la participation à des actions de formation continue pourront être prises en compte.

### Vérification des prérequis

Lors du dépôt de son dossier de candidature, chaque candidat produit l'ensemble des documents permettant d'attester de ces éléments : certification, contrat de travail, fiche de poste, bulletin de salaire ou attestation par l'employeur des années d'expérience, attestations de présence sur des formations professionnelles continues dans les 3 dernières années.

### Vérification du lien entre le projet personnel et la formation proposée

Après examen du dossier de candidature et vérification des pré requis un entretien avec les responsables de la formation permettra d'explorer les motivations de la personne et d'analyser la pertinence de la formation au regard de la pratique du candidat et / ou de son projet d'évolution professionnelle. Il permettra également d'apprécier sa compétence en expression orale et son empathie dans la relation interpersonnelle.

De plus, de façon à apprécier le niveau de pratique en matière d'animation et les compétences en matière d'écriture professionnelle, l'entretien comprendra également une épreuve écrite à visée professionnelle.

### Elaboration des parcours personnalisés de formation

Une fois la candidature validée, dans le cas où l'expérience du candidat ou de la candidate conduirait à envisager des allègements dans le parcours de formation, l'entretien se poursuivra par un travail de positionnement qui permettra d'établir un parcours de formation personnalisé.